



DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 octobre 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
 Présents : 25
 Votants : 29

D25.099

L'an deux mille vingt-cinq,
 le 30 octobre,
 à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 22 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, PIGNOL Jean-Philippe (suppléant de CAYREL Jean-Claude), CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : ANDRE Sophie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine (pouvoir à FABRE Jean), VALENTIN Christine, POUDÉVIGNE Roger, POQUET Pascal, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à FERNANDEZ Florence) et DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. David RODRIGUES a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.099 : PARTENARIAT RELATIF AU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)
AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOZERE

Monsieur le Président précise que dans le cadre de l'exercice de ses compétences à la fois pour la mise en œuvre opérationnelles et pour permettre des réflexions stratégiques la communauté de communes souhaiterait pouvoir bénéficier d'un système d'information géographique (SIG).

En effet, cet outil est désormais indispensable pour la gestion de nos missions et l'aide à la prise de décision. La taille et les moyens de notre communauté de communes ne nous permettent pas de se doter de l'outil et de recruter un géomaticien/sigiste.

C'est la raison pour laquelle nous avons eu plusieurs entretiens avec les équipes du département afin d'appréhender si techniquement une collaboration avec le département pourrait être envisageable (notamment rencontre le 26/8/2025).

Aussi, nous avons sollicité officiellement le département afin de savoir si un accompagnement du département est possible moyennant bien entendu la signature d'une convention fixant l'ensemble des modalités pratiques (notamment fourniture, partage et utilisations des données) et financières.

Nous avons reçu une réponse positive par mail avec proposition de mise à disposition d'un agent du service SIG à hauteur d'une journée par semaine pour 300€ la journée.

Il est proposé de tester cette collaboration dans un premier temps pour le domaine des déchets et de la voirie et à voir en fonction des résultats (la réflexion stratégique de l'habitat, SPANC...).

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE le principe de partenariat avec le Conseil Départemental pour le SIG selon les conditions précitées,

AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-président à signer la convention correspondante et tout document relatif à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 5 novembre 2025,
Le Président,
Communauté de Communes
AUERAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trénoülis
48500 LA CANOURGUE **Jean-Claude SALEIL**